

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN LE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Décide de créer un emploi non permanent sur le grade d'Ingénieur dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures à compter du 15 septembre 2021 et autoriser M. le Maire de recruter un agent contractuel au titre d'un contrat de projet pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien le projet « Petites Villes de Demain».

Inscrit la dépense correspondante au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » du budget communal.

Sollicite les aides financières allouées dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE

Autorise le Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes relative au remboursement de frais de personnel d'un agent mutualisé sur un poste de la cuisine centrale (intercommunal) et de l'accueil périscolaire (communal).

PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 AU CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE " LES MARRONNIERS"

Fixe la participation de la Commune en référence aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique à 761.46 €. par élève domicilié à St Germain Laval fréquentant l'Ecole Privée "Les Marronniers" de St Germain Laval, à partir de l'âge de 3 ans.

SUBVENTION CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 A L'ECOLE PRIVEE "LES MARRONNIERS"

Attribue une subvention de 195 €. par élève de moins de trois ans des classes maternelles de l'Ecole Privée "Les Marronniers" de ST GERMAIN LAVAL, domicilié à SAINT GERMAIN LAVAL pour l'année scolaire 2021/2022.

RAPPORTS SERVICE ASSAINISSEMENT 2020

Adopte les rapports sur le prix et la qualité du Service public assainissement collectif et non collectif de l'année 2020, qui peuvent être consultés en mairie ou sur le site www.services.eaufrance.fr.

BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT 2021 : DECISIONS MODIFICATIVES

Donne son accord pour des ajustements de crédits aux budget général et budget assainissement 2021.

DELIBERATION SE PRONONÇANT SUR L'EXTINCTION DE CREANCES IRRECouvrABLES

Décide d'éteindre une créance irrécouvrable d'un montant de 16.77 €. et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DESTRUCTION DES TICKETS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Autorise la destruction des tickets de l'accueil périscolaire après la suppression de la régie d'accueil périscolaire et charge M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Décision du 09/09/2021 : Contrats d'extension de Garantie et de maintenance systématique du compresseur G4 8 TM Atlas Copco

... / ...

Décide de signer des contrats d'extension de Garantie et de maintenance systématique proposé par Société EXLAIR – AIR DIFFUSION, 714 rue Jean Rostand ZI Molina la Chazotte 42653 SAINT JEAN BONNEFOND :

- Arrêtés du 27/07/2021 : Suppression de deux régies de recettes

Décide de supprimer a compter du 1er septembre 2021 les régies de recettes pour l'encaissement :

* des droits de garderie périscolaire

* des locations de salles de bâtiments communaux et remboursement de matériel perdu ou endommagé.